

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Emilie-Ann Bolduc](#)

<https://www.cadre21.org/membres/17ae2850d74dfec382564a6c>

Date d'obtention : 2020-10-09 14:42:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape de la méthode Sexto consiste à rassurer la victime et le jeune qui dénonce la situation. Ensuite nous devons recueillir l'information pertinente et remplir la grille d'évaluation afin de bien saisir la nature du geste posé et l'étendue des personnes impliquées auprès de la victime et des autres personnes impliquées. Ensuite, nous rencontrons l'instigateur soit pour confisquer son cellulaire et l'informer des démarches entreprises si nous croyons à un acte malveillant, soit prendre sa version des faits et vérifier les informations recueillies si nous croyons à un acte impulsif. Dans les deux cas, nous communiquons avec les policiers qui prendront en charge la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que je me sens assez à l'aise de vivre une situation du genre. J'ai eu quelques hésitations et quelques erreurs, mais somme toute, je sais quoi faire dans une situation de sextage selon la méthode sexto. Je retiens qu'il est important de prendre la version des faits de chacun des jeunes impliqués dans la situation et ce même s'il s'en ajoute en cours de route. Je retiens aussi que je dois terminer mes rencontres par l'instigateur de l'incident, que je dois confisquer les cellulaires où j'ai de bonnes raisons de croire qu'il y a du matériel de pornographie juvénile et que je dois contacter le service de police pour prendre en charge la situation soit parce que j'ai affaire à un acte malveillant, soit parce que j'ai terminé de prendre les informations dans le cadre d'un acte impulsif. Le policier remettra le ou les cellulaires aux élèves.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'un parent vient nous dénoncer une situation, je trouve cela difficile de les diriger vers le service de police sans avoir préalablement vérifié un peu les informations. Mais je comprends qu'il est possible que son jeune revienne se confier à nous suite à cette démarche. Lorsqu'un jeune vient dénoncer une situation on peut plus facilement analyser s'il y a des conséquences au niveau scolaire pour les jeunes. Je me demande aussi ce que je dois faire si un enseignant est témoin d'une situation de sextage entre des élèves de son groupe. Est-ce que je rempli la grille d'évaluation puisque je suis certaine que cela implique des élèves de l'école? Je sais que lorsqu'une situation me sera confiée, je devrai prendre le temps de poser les bons gestes au bon moment.